



Licenciement pour causes réelles et sérieuses

Par **Quenmatt**, le **26/05/2009** à **00:38**

Bonjour,

je suis employé dans un bureau d'étude depuis 6 mois, ce matin mon patron me remet en main propre une convocation pour un entretien de licenciement, sans aucun avertissement ou aucun problème. j'ai seulement pris du retard sur 3 dossiers que je traite.

Je pense que la cause de ce licenciement vient du fait que j'ai osé discuter des heures supplémentaires que je fais pendant mes déplacements (exemple: départ à 6h00 retour à 23h00) sans aucune indemnité.

Il a parlé de rupture à l'amiable.

Que dois-je faire? une rupture à l'amiable et de combien? aller au prud'homme et qu'est ce que je peux en tirer?

je vous remercie